

# Les honoraires de votre médecin

## Activité de scanner et IRM

Les médecins du centre de scanner & IRM sont conventionnés secteur 1, conventionnés secteur 1 et adhérents à l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM), ou conventionnés secteur 2 et adhérents à l'OPTAM (Articles 40 à 48 de la convention médicale, Journal officiel le 23 octobre 2016)

« Votre médecin applique les tarifs de remboursement de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans trois cas :

« – exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;

« – non-respect par vous-même du parcours de soins.

« - **application de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)**

« Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

« Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure.”

Le montant du dépassement d'honoraires, s'il applique, sera communiqué au moment de la prise de RDV car il est sujet à de nombreuses variables.

|                  | Honoraires pratiqués | Base de remboursement |
|------------------|----------------------|-----------------------|
| Consultation APC | 48 €                 | 48 €                  |

| Actes ou prestations les plus couramment pratiqués (en euros, hors dépassement éventuel)                           |                      |                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Actes pratiqués                                                                                                    | Honoraires Pratiqués | Base de remboursement |
| Scanner du rachis lombaire                                                                                         | 28.56                | 28.56                 |
| Scanner des sinus                                                                                                  | 28.56                | 28.56                 |
| Scanner abdomino-pelvien avec injection                                                                            | 57.11                | 57.11                 |
| Scanner thoraco-abdomino-pelvien avec injection                                                                    | 85.67                | 85.67                 |
| Scanner de l'épaule                                                                                                | 28.56                | 28.56                 |
| <b>Forfait technique Scanner</b><br><i>S'ajoute aux actes ci-dessus – montant réduit au-delà d'un seuil annuel</i> | 91.71                | 91.71                 |
| IRM genou                                                                                                          | 55.00                | 55.00                 |
| IRM lombaire                                                                                                       | 69.00                | 69.00                 |
| IRM cérébrale avec injection                                                                                       | 69.00                | 69.00                 |
| IRM du sein                                                                                                        | 69.00                | 69.00                 |
| IRM abdominale avec injection                                                                                      | 69.00                | 69.00                 |
| <b>Forfait technique IRM</b><br><i>S'ajoute aux actes ci-dessus – montant réduit au-delà d'un seuil annuel</i>     | 158.21               | 158.21                |

Sur la base de remboursement, la sécurité sociale rembourse 70%. Le reste ou « ticket modérateur », est à votre charge ou à celle de votre mutuelle, sauf cas particulier (AT, CMU, maternité, ACS, maladie prise en charge à 100%). Le centre de scanner et d'IRM propose le tiers payant sur la part sécurité sociale.

Tarifs applicables au 06 mars 2026